

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 16 octobre 2023 à 18 h 45, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, la conseillère et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes

Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel, avait préalablement motivé son absence.

Le directeur général, M. Carlo Fleury, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Vicky Bussière, et le directeur du Service des communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2023-10-561

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-10-562

Présentation et dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

Le maire de la Ville de Sorel-Tracy, M. Patrick Péloquin, présente et dépose au conseil le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 préparé par le conseil en collaboration avec les directeurs de service.

2023-10-563

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT que le projet de programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 a été rendu disponible aux membres du conseil dès la publication de l'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-10-564

Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2024

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil autorise le financement des projets d'investissement pour l'année 2024, tel que contenu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026, et ce, de la façon suivante :

- par les activités financières, à même le budget de fonctionnement, pour un montant de 1 499 000 \$;
- par le fonds de roulement pour un montant de 2 722 000 \$;
- par la taxe de réfection du réseau routier local pour un montant de 1 580 000 \$;
- par l'excédent accumulé non affecté pour un montant de 1 231 000 \$,

QUE le solde de 32 768 000 \$ soit financé par d'autres sources de financement telles que par règlements d'emprunt ou subventions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-10-565

Publication du programme triennal d'immobilisations ou d'un document explicatif

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité,

CONSIDÉRANT que cette disposition prévoit également qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le conseil décrète que le document explicatif du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 soit publié dans le journal local *Les 2 Rives* diffusé sur le territoire de la ville de Sorel Tracy, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire invite les personnes présentes à une période de questions en leur rappelant de limiter leurs interventions au Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

Période de commentaires

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à faire part de leurs commentaires sur le Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire